



DIPLÔMES FÉDÉRAUX D'ENCADREMENT

Page 1 AAE - *ANIMATEUR ASSISTANT D'ÉQUITATION*

Page 4 APB - *ANIMATEUR PONEY BÉNÉVOLE*

Page 5 ATE - *ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE*

Page 8 BFE - *BREVETS FÉDÉRAUX D'ENTRAÎNEUR OU D'ENCADREMENT*

AAE - ANIMATEUR ASSISTANT D'ÉQUITATION

L'Animateur Assistant d'Équitation - AAE - permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplôme de Niveau IV ou plus dans les activités équestres (BEES ou BPJEPS, DE ou DES) et à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus.

L'Animateur Assistant d'Équitation est proposé dans trois colorations qui définissent le contexte de la formation, une culture, des compétences et des modalités spécifiques d'évaluation : dominantes Poney, Cheval ou Équitation d'Extérieur. Les conditions et limites d'exercice sont les mêmes quelle que soit la dominante choisie, ce qui fait du titulaire de l'AAE un animateur polyvalent adapté à la réalité professionnelle des centres équestres et des poneys clubs.

Formation

Entrée en formation

A. Conditions d'accès

- être titulaire d'une licence fédérale de compétition - LFC - en cours de validité,
- être âgé au minimum de 18 ans révolus, ou 17 ans lorsque la formation Animateur Assistant d'Équitation est préparée par la voie de la formation initiale en apprentissage.
- être titulaire du Galop 6 de cavalier délivré par la FFE ou du Galop 6 de Pleine Nature pour suivre la formation avec la dominante équitation d'extérieur.
- une dérogation peut être accordée lorsque la formation Animateur Assistant d'Équitation est préparée par la voie de la formation initiale en apprentissage : être titulaire du Galop 5 de cavalier délivré par la FFE ou du Galop 5 de Pleine Nature pour suivre formation avec la dominante équitation d'extérieur au moment de l'entrée en formation et avoir validé le Galop 6 de cavalier délivré par la FFE ou le Galop 6 de Pleine Nature pour la dominante équitation d'extérieur avant de se présenter à l'examen.
- disposer de l'Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1)

B. Contrat de formation

Le candidat à la formation choisit un club centre de formation agréé par la FFE.

Il signe un contrat de formation avec le centre de formation.

Programme

La formation est organisée en cinq modules :

- **Module 1** : Accueil, encadrement, animation, communication, pédagogie et connaissance des publics
- **Module 2** : Équitation, travail à pied
- **Module 3** : Connaissances, soins et entretien des chevaux ou poneys, des installations et des équipements
- **Module 4** : Environnement institutionnel et règlementaire, la fédération, le club
- **Module 5** : Stage de mise en situation professionnelle

Examen

Conditions d'inscription

- Avoir l'UC1 validée par le formateur
- Avoir un livret de formation validé pour l'ensemble des volumes de formation prescrits lors du positionnement dans la dominante préparée.

Épreuves

- UC1 : Validation des compétences en stage, pendant le stage de mise en situation professionnelle.
- UC2 : Dossier pédagogique et connaissance des publics : présentation et de soutenance de deux actions d'animation que le candidat a encadré dans le cadre de son stage en situation professionnelle.
- UC3 : Animation : conduite de séance ou de sortie en extérieur (selon la dominante préparée).
- UC4 : Exigences techniques : présentation des tests de Dressage + CSO + Longe ou Dressage + PTV + Longe selon la dominante présentée
- UC5 : Réglementation Santé et Bien-être pour le Transport des équidés : QCM de 10 questions portant sur la réglementation, les bonnes pratiques et la sécurité lors des transports d'équidés.

[Plus de renseignements \(site FFE\) :](http://www.ffe.com/Metiers/Qualifications-professionnelles-de-la-FFE/Animateur-Assistant-d-Equitation)

<http://www.ffe.com/Metiers/Qualifications-professionnelles-de-la-FFE/Animateur-Assistant-d-Equitation>

Agrément des centres de formation AAE

L'agrément est délivré par la FFE après étude du dossier d'un centre de formation constitué d'un club et de son formateur. Il est lié à la fois à la **structure** et à la **personne qui assure la formation**.

- Il est délivré par la FFE après étude du dossier de demande et avis du CRE.
- Il est valable trois ans, sauf agrément provisoire.
- Il peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions ou en cas de disfonctionnement avéré.

Si le formateur quitte la structure, une nouvelle demande d'agrément doit être effectuée.

[Plus de renseignements \(site FFE\) :](http://www.ffe.com/Metiers/Qualifications-professionnelles-de-la-FFE/Animateur-Assistant-d-Equitation)

<http://www.ffe.com/Metiers/Qualifications-professionnelles-de-la-FFE/Animateur-Assistant-d-Equitation>

Liste des centres agréés AAE en Lorraine

(la liste sera complétée au fur et à mesure des agréments reçus)

AAE PONEY		
Le Ménil Saint Michel	Cavaliers de Bel Air	
Ferme du Ménil St Michel 54630 FLAVIGNY SUR MOSELLE Tél : 03 83 26 73 38 contact@le-menil-st-michel.fr	Route de Champey 54700 PONT À MOUSSON Tél : 03 83 81 22 32 belair54@orange.fr	
CE de Marville	EPL Agro	Écuries de Jeand'Heurs
Plan d'Eau - Vallée de l'Othain 55600 MARVILLE Tél : 03 29 88 13 47 centreequestremarville@orange.fr	Pôle Équestre de Belleray 55100 BELLERAY Tél. : 03 29 73 50 00 legta.verdun@educagri.fr	Parc de Jeand'Heurs 55000 LISLE EN RIGAUT Tél. : 03 29 70 20 61 ecuries.jeandheurs@wanadoo.fr
Yutz Équitation	EE de St Avold	Les Écuries de Férange
13 rue de Poitiers 57970 YUTZ Tél : 06 76 29 73 96 yutzequitation@orange.fr	7 rue de l'Ermitage 57500 SAINT AVOLD Tél : 03 87 92 24 24 alexandrevuillemenot@orange.fr	Impasse de la Bergerie 57320 FÉRANGE Tél : 06 61 76 21 90 cicou2912@laposte.net
CE de Thionville-Cattenom	Écurie des Sagards	
11 rue Saint-Rémy 57100 THIONVILLE Tél. : 03 82 54 44 61 cetc.57@gmail.com	La Trouche Le Robin 88100 RAON L'ÉTAPE Tél : 06 22 71 12 57 lecuriedesagards@orange.fr	
AAE CHEVAL		
Le Ménil Saint Michel	Cavaliers de Bel Air	
Ferme du Ménil St Michel 54630 FLAVIGNY SUR MOSELLE Tél : 03 83 26 73 38 contact@le-menil-st-michel.fr	Route de Champey 54700 PONT À MOUSSON Tél : 03 83 81 22 32 belair54@orange.fr	
EPL Agro	Écuries de Jeand'Heurs	
Pôle Équestre de Belleray 55100 BELLERAY Tél. : 03 29 73 50 00 legta.verdun@educagri.fr	Parc de Jeand'Heurs 55000 LISLE EN RIGAUT Tél. : 03 29 70 20 61 ecuries.jeandheurs@wanadoo.fr	
Yutz Équitation	EE de St Avold	CE de Thionville-Cattenom
13 rue de Poitiers 57970 YUTZ Tél : 06 76 29 73 96 yutzequitation@orange.fr	7 rue de l'Ermitage 57500 SAINT AVOLD Tél : 03 87 92 24 24 alexandrevuillemenot@orange.fr	11 rue Saint-Rémy 57100 THIONVILLE Tél. : 03 82 54 44 61 cetc.57@gmail.com
Écurie des Sagards		
La Trouche Le Robin 88110 RAON L'ÉTAPE Tél : 06 22 71 12 57 lecuriedesagards@orange.fr		
AAE ÉQUITATION D'EXTÉRIEUR		
Le Pied à l'Etrier		
Le Clos Yakari 20 les Chappes 88640 GRANGES / VOLOGNE Tél : 06 03 51 79 50 isabellemeyer@orange.fr		



DIPLÔMES FÉDÉRAUX D'ENCADREMENT

APB - ANIMATEUR PONEY BÉNÉVOLE

L'Animateur Poney Bénévole est un diplôme qui s'adresse à des personnes désireuses de s'investir particulièrement dans l'animation de plus jeunes et plus débutants qu'eux.

L'APB s'adresse à des **candidats en possession d'une licence fédérale de l'année en cours âgés de 14 ans au moins et possédant le galop 5**. Cette formation s'effectue dans un poney club adhérent à la Fédération Française d'Équitation sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant d'équitation en règle avec la législation en vigueur.

Les diplômes sont délivrés par la FFE à la suite de sessions officielles qui offrent toutes les garanties réglementaires.

[Plus de renseignements](http://www.ffe.com/ffe/Metiers/Encadrement-benevole/APB) (site FFE) :
<http://www.ffe.com/ffe/Metiers/Encadrement-benevole/APB>



DIPLÔMES FÉDÉRAUX D'ENCADREMENT

ATE - ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE

L'Accompagnateur de Tourisme équestre certifie la capacité à **préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés.**

C'est un titre à finalité professionnelle de niveau IV qui permet **d'exercer en autonomie.**

Formation

Entrée en formation

A. Tests d'entrée :

- Test technique à cheval : parcours en terrain varié de Niveau G 6 de Pleine Nature,
- Parcours d'orientation pédestre : Itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises
- Entretien de motivation, projet professionnel

Conditions d'accès aux tests :

- être titulaire d'une licence fédérale de compétition - LFC - en cours de validité,
- être âgé de 18 ans révolus,
- être détenteur de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent,
- être titulaire du Galop 6 de Pleine Nature ou de cavalier ou du Degré 2.
- totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de Bronze délivré avant le 1^{er} août 2011 ou du Brevet Fédéral de Randonneur d'Argent délivré après le 1^{er} août 2011,
- être détenteur :
 - soit de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à l'exclusion de tout autre diplôme - Les Premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables,
 - soit du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail - SST - délivré après le 5 décembre 2002 sous le contrôle de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - CNAMTS - est accepté si son titulaire est à jour de ses obligations de formation continue : recyclage dans les 12 mois qui suivent la formation initiale puis recyclages tous les 24 mois au maximum. Le candidat doit fournir à la FFE une copie recto-verso de sa carte SST portant le timbre des recyclages effectués.

B. Conditions d'accès à la formation :

- être titulaire de l'attestation de réussite au test d'entrée en formation délivrée par la FFE en cours de validité. Cette attestation est valable pendant un an,
- être titulaire de la licence en cours de validité.

C. Contrat de formation

Le candidat à la formation choisit un centre de formation ATE agréé par la FFE. Il signe un contrat de formation avec le centre de formation.

Programme

La formation est organisée en six modules :

- **Module 1** : Technique équestre (90heures)
- **Module 2** : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie (60 heures)
- **Module 3** : Encadrement de promenades et randonnées (80 heures)
- **Module 4** : Connaissances générales (50 heures)
- **Module 5** : Entretien des équipements (20 heures)
- **Module 6** : Stage pratique de mise en situation professionnelle (300 heures)

[Plus de renseignements](#) (site FFE) :

<http://www.ffe.com/Metiers/Qualifications-professionnelles-de-la-FFE/ATE>

Examen

Conditions d'inscription

A. pour l'examen général :

- être titulaire de la licence fédérale de compétition en cours de validité
- avoir validé les volumes horaires de formation et de stage professionnel prescrits dans le livret stagiaire informatique

B. pour l'épreuve professionnelle :

- être titulaire de la licence fédérale de compétition - LFC - en cours de validité
- avoir effectué ses 6 jours d'encadrement de randonnée lors du stage en entreprise

Épreuves

A. Examen général :

- participer au fonctionnement de la structure : production et présentation orale d'un rapport d'expérience,
- maîtriser les techniques de la spécialité du tourisme équestre : PTV, longe, orientation et topographie, maréchalerie, nutrition, secourisme équin, matelotage, bourrellerie, embarquement.

B. Epreuve professionnelle :

Encadrer et animer les activités de tourisme équestre : organisation et conduite en autonomie d'une journée avec halte de midi sur un itinéraire préparé pour un groupe de 5 personnes minimum. Cette épreuve peut être présentée après avoir validé 17 jours de randonnée.

Agrément des centres de formation ATE

L'agrément de la FFE est la validation d'un centre de formation constitué d'un Centre de tourisme équestre et de son formateur. Il est lié à la fois à la structure et à la personne qui assure la formation.

- Il est délivré par la FFE après étude du dossier de demande et avis du CRE / CRTE.
- Il peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions ou en cas de dysfonctionnement avéré.
- Il est valable trois ans, sauf délivrance d'un agrément provisoire

Si le formateur quitte la structure, une nouvelle demande d'agrément doit être effectuée.

Conditions d'agrément du centre de formation ATE

- être adhérent de la FFE depuis 2 ans minimum
- être labélisé Cheval Qualité France/ label centre de tourisme équestre en cours de validité
- avoir délivré au moins 100 licences ou équivalent licence en jours de randonnée pendant le millésime en cours ou le millésime échu
- avoir effectué au moins 100 engagements ou équivalents engagements en jours de randonnée pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu
- avoir renseigné le plan de formation type précisant l'organisation de la formation

Le centre peut accueillir au maximum deux élèves en stage pratique par tranche de 100 licences.

Conditions d'agrément du formateur

- être détenteur d'une licence fédérale en cours de validité
- être titulaire, depuis deux ans minimum, du GTE, ou BPJEPS TE, ou BE1/BPJEPS Equitation ou Équitation de travail ou Western /BE2 titulaire de l'ATE
- être détenteur d'un code examinateur actif à la FFE
- suivre les regroupements ou formations fédérales requises ;
- être titulaire du Certificat Fédéral de Formateur ATE / CFF ATE, délivré par la FFE et en cours de validité.

* Équivalents licence

10 journées de randonnée attestées à l'aide du carnet de randonnée électronique pour des cavaliers licenciés extérieurs au centre sont comptabilisées pour un équivalent licence.

* Équivalents engagement

1 journée de randonnée attestée à l'aide du carnet de randonnée pour des cavaliers licenciés extérieurs au centre est comptabilisée pour un équivalent engagement.

Une journée de randonnée ne peut être comptabilisée que pour une équivalence

NB : Pour un agrément provisoire valable jusqu'au 31 août 2011, 50 licences et 50 engagements en 2010 ou 2011 sont requis.

Liste des centres agréés ATE en Lorraine

(la liste sera complétée au fur et à mesure des agréments reçus)

Haras du Val de Galilée	Écurie du Champ du Vent	Le Pied à l'Étrier
654 route de Raves 88100 NEUVILLERS SUR FAVE Tél : 03 29 57 56 94 bertrand.fonquernie@orange.fr	7 chemin du Tandenet 88290 THIÉFOSSE Tél : 03 29 24 56 48 ecuries.du.champ.du.vent@orange.fr	Le Clos Yakari - 20 Les Chappes 88640 GRANGES SUR VOLOGNE Tél : 06 03 51 79 50 isabellemeyer@orange.fr



DIPLÔMES FÉDÉRAUX D'ENCADREMENT

BFESE - BREVET FÉDÉRAL D'ENTRAÎNEUR SPORTS ÉQUESTRES

Les Brevets Fédéraux d'Entraîneur Sports Équestres BFESE 1 et 2 sont destinés aux enseignants diplômés d'Etat qui souhaitent acquérir et valoriser des compétences d'entraîneur dans une discipline de compétition : Dressage, Saut d'obstacles, Concours complet, Attelage, Endurance, Voltige, Pony-Games, TREC, Horse-Ball, Hunter, Équitation de travail, Équitation Western.

Ils sont obtenus à l'issue d'une formation proposée par le CRE, sanctionnée par un examen.

Plus d'informations : <http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevet-Federal-d-Entraîneur-Sports-Equestres>

BFEE - BREVET FÉDÉRAL D'ÉQUITATION ÉTHOLOGIQUE

Le Brevet Fédéral d'Équitation Ethologique est destiné aux enseignants diplômés qui souhaitent acquérir et valoriser des compétences dans l'encadrement de l'équitation éthologique.

Plus d'informations : <http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/BFEE>

BFEEH - BREVET FÉDÉRAL D'ENCADREMENT ÉQUI-HANDI

Le Brevet Fédéral d'Encadrement Équi-Handi est destiné aux enseignants d'équitation qui souhaitent accueillir dans leur structure, dans les meilleures conditions possibles, des publics en situation de handicap.

Plus d'informations : <http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/BFEEH>

BFESE - BREVET FÉDÉRAL D'ENCADREMENT SPECTACLE ÉQUESTRE DE CLUB

Le Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle Équestre - BFE SE - niveau 1 certifie pour des enseignants ou des animateurs de club leur compétence à concevoir et coordonner un spectacle dans leur club.

Le Brevet Fédéral d'Encadrement de Spectacle Équestre - BFE SE - niveau 2 certifie pour des enseignants ou des dirigeants la capacité à concevoir et organiser un festival ou un concours de spectacles équestres de club.

Plus d'informations : <http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevet-Federal-d-Encadrement-Spectacle-Equestre-de-club>

BFMA - BREVET FÉDÉRAL DE MONTE EN AMAZONE

Le Brevet Fédéral d'Initiateur Bénévole de la Monte en Amazone reconnaît à son détenteur une compétence pour initier aux particularités de la monte en amazone des cavaliers déjà pratiquants.

Le détenteur du BF IBMA exerce bénévolement sous le contrôle d'un enseignant diplômé.

Le Brevet Fédéral d'enseignement de la Monte en Amazone reconnaît aux enseignants déjà diplômés une compétence spécifique l'enseignement de la monte en amazone.

Plus d'informations : <http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/BFEMA-et-BFIBMA>

BFEES - BREVET FÉDÉRAL D'ENCADREMENT ÉQUI-SOCIAL

Ce Brevet Fédéral d'Encadrement est destiné aux enseignants qui souhaitent accueillir dans leur structure, des publics en difficulté sociale.

Plus d'information : <http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevet-Federal-d-Encadrement-Equi-Social>

BFEES - BREVET FÉDÉRAL D'ENCADREMENT TRAVAIL À PIED

Ce Brevet Fédéral a deux niveaux et est destiné aux enseignants qui souhaitent développer leur compétence dans le domaine du travail à pied d'un équidé (longe et longues rênes) afin d'améliorer la cavalerie de club, comme du cheval de compétition

Plus d'information : <http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevet-Federal-d-Encadrement-Travail-a-Pied>